

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

CULTURE

47 / 21_278 - SCÈNE NATIONALE D'ALBI – CONVENTION FINANCIÈRE 2022

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 7 décembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Odile LACAZE donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

référence(s) :

Commission attractivité du 30 novembre 2021

Service pilote : Culture

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,

La scène nationale d'Albi fait partie des 74 scènes labellisées par le Ministère de la Culture. Réparties sur l'ensemble du territoire national, elles fonctionnent en réseau et mènent conformément au cahier des charges qui encadre le label, des missions de production et de diffusion artistique, des missions d'accompagnement à la création, des missions d'action culturelle et d'éducation artistique. Établissements pluridisciplinaires voués à la rencontre de tous les arts du spectacle, voire des arts visuels et du cinéma pour nombre d'entre elles, les scènes nationales accueillent des artistes dont elles soutiennent la diffusion et la production, tant au niveau français qu'européen et international.

Première structure culturelle de l'Albigeois dans le domaine du spectacle vivant, la scène nationale d'Albi fait ainsi rayonner la création sous toutes ses formes et travaille en complémentarité avec les autres structures culturelles du territoire. La ville d'Albi soutient à ce titre la scène nationale d'Albi depuis de nombreuses années, en étant son premier financeur et en lui mettant à disposition différents équipements culturels dédiés aux arts vivants et au cinéma.

Bien que la scène nationale d'Albi ait été contrainte d'annuler de nombreuses représentations en 2020 et 2021 en raison du contexte de crise sanitaire, la ville d'Albi a souhaité maintenir la totalité de son soutien à cette structure durant ces deux exercices difficiles, marqués par l'alternance de longues périodes de fermeture et de réouverture en jauge limitée.

Le maintien de ce soutien est d'autant plus important en 2022 pour accompagner la scène nationale dans ses efforts de reconquête des publics.

En 2020, le taux de remplissage moyen était de 87 % (calcul basé sur les jauges autorisées par les mesures sanitaires en vigueur), soit 35 806 spectateurs (contre 99 918 en 2019) :

23 286 spectateurs pour le spectacle vivant (62 284 spectateurs en 2019)

8 220 spectateurs au cinéma (25 434 spectateurs en 2019)

dont 366 spectateurs pour les opéras et ballets au cinéma (contre 1 068 spectateurs en 2019).

4 300 participants aux actions de médiation culturelle (12 200 en 2019).

Considérant que la scène nationale d'Albi est un acteur culturel majeur du territoire,

Considérant que l'action de la scène nationale d'Albi constitue une offre de qualité et qu'elle contribue notamment à développer une conception ouverte de la culture dans la diversité de ses publics et la diversité de ses formes,

Considérant l'importance de soutenir la scène nationale d'Albi dans ses efforts de reconquête des publics après de longues périodes de fermeture,

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler le soutien de la ville à la scène nationale d'Albi en lui attribuant au titre de l'exercice 2022, une subvention globale de 887 000 € correspondant à :

- 885 400 € au titre du fonctionnement général :
il est précisé que ce montant comprend notamment 34 000 € correspondant au soutien que la ville d'Albi entend apporter à l'organisation du festival de musique classique *Tons voisins* par le biais de la scène nationale d'Albi et à la location d'un piano pour la tenue de ce festival.
Les crédits nécessaires seraient prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 313 du budget de l'exercice 2022.
- 1 600 € au titre des tournées dans les quartiers
Les crédits nécessaires seraient prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 422 du budget de l'exercice 2022.

Les modalités de versement de cette subvention sont prévues dans le projet de convention ci-après annexé.

Il est demandé pour cela au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention financière ci-après annexé. En effet, dans le cadre des dispositions relatives à la transparence financière, l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que *"l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée"*. Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précise que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ;
- d'autoriser madame le Maire à signer la convention financière au titre de l'année 2022 entre la ville d'Albi et la scène nationale d'Albi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention d'objectifs pluri-annuelle 2021-2023 approuvée par le Conseil municipal du 28 juin 2021,

VU le projet de convention financière ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de verser à la scène nationale d'Albi, au titre de l'exercice 2022 une subvention globale de 887 000 € correspondant à :

- 885 400 € au titre du fonctionnement général, comprenant notamment 34 000 € correspondant au soutien que la ville d'Albi entend apporter à l'organisation du festival de musique classique *Tons voisins* par le biais de la scène nationale et à la location d'un piano pour la tenue de ce festival.
- 1 600 € au titre des tournées dans les quartiers.

DIT QUE

pour le fonctionnement général les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 313 du budget de l'exercice 2022.

Pour les tournées dans les quartiers les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 05 – nature 6574 – fonction 422 du budget 2022.

PRÉCISE

que les modalités de versements et engagements de la scène nationale sont précisés dans le projet de convention ci-après annexé.

APPROUVE

les termes du projet de convention financière au titre de l'année 2022 ci-après-annexé.

AUTORISE

Madame le Maire à signer la convention financière entre la ville d'Albi et la scène nationale d'Albi.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.